



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL35-DE



Date de la convocation : 20 juin 2023
Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9)– Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 9 et 51
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 9 et 51

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

35- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°29 DU 12 DÉCEMBRE 2022 RELATIVE À L'ACQUISITION DE PARCELLES LONGEANT LA RD 160 APPARTENANT À DIFFÉRENTS PROPRIÉTAIRES

Par délibération n°29 du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de parcelles longeant la RD 160 appartenant à différents propriétaires.

Par courrier du 1^{er} mai 2023, le GAEC GYVARD, exploitant en place, a fait savoir aux vendeurs qu'ils n'étaient pas d'accord avec les modalités de vente financières et matérielles. Il est donc proposé de revoir ces modalités, à savoir :

- la ville va suivre l'indemnité d'éviction proposée par CERFRANCE à hauteur de 1 409 € ;
- la ville va prendre à sa charge une clôture (piquets de châtaigner avec 3 fils) en limite de propriété, une nouvelle barrière de champs à l'entrée pour l'accès au champ et les plantations qui seront faites le long de la clôture côté cheminement (sur le futur terrain communal).

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette modification. Les autres dispositions restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu la délibération n°29 du Conseil municipal du 12 décembre 2022 relative à l'acquisition par la commune de parcelles longeant la RD 160 appartenant à différents propriétaires,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 13 juin 2023,

Vu le rapport de Jean-Marie GRIMAUD,

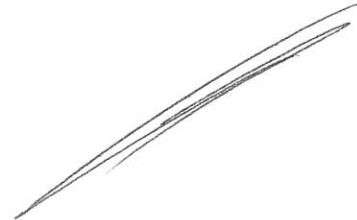
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier la délibération n°29 du 12 décembre 2022 en ajoutant les modalités financières et matérielles de vente susmentionnées au profit de l'exploitant en place, le GAEC GYVARD,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 03 JUL. 2023
Publié électroniquement le : 03 JUL. 2023